



Création d'un compte travaux et de préfinancement de subvention.

Par **allex88**, le **01/06/2013** à **22:31**

Bonjour,

Je suis dans un état de grande panique. Voilà, j'ai acquis mon appartement il y a de cela un an et je découvre aujourd'hui que apparemment il y aurait des projets de travaux de rénovation avec un plan quinquennal de suivi dans la prochaine assemblée qui se tiendra dans une semaine. Cependant, il n'y a aucune mention de "ravalement" simplement grand travaux. Cependant, je ne doit voter aucun travaux seulement la création d'un compte pour travaux. Il y aurait même des appels de provision. Cependant, le vote de ces travaux n'est pas à l'ordre du jour.

Mais voilà, j'ai l'intention de revendre mon appartement car ma mère a eu un accident et ne peut plus monter les marches.

Ainsi, si je vend que dois-je dire à l'acheteur, qu'il y aura un projet de ravalement? ou comme ce n'est pas voté on ne peut pas parler de projet de ravalement? Y'a t-il des risques de se retourner contre moi.

Si un acheteur est intéressé dois-je lui parler explicitement de ces travaux ou s'il ne me demande rien je le laisse se reporter au P.V d'AG?

Merci pour votre aide. Je suis désespérée car je dois absolument vendre mon appartement et j'ai peur que cela sois un frein à la vente.

Merci d'avance pour vos réponse.